CE QUE LES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE PORTENT DANS UNE CARRIÈRE. ET QUE PERSONNE NE COMPTE.

# 5000 TONNES

PORTÉES DANS UNE CARRIÈRE.
OUI, 5 000 TONNES!





« CE QUE LES PROFESSIONNELLES FONT CHAQUE JOUR, PERSONNE NE LE VOIT. MAIS LEURS CORPS S'EN SOUVIENNENT. »





### EDITO

Les métiers de la petite enfance reposent sur des milliers de gestes répétés, essentiels au bien-être et à la sécurité des enfants. Des gestes discrets, considérés comme "naturels", mais dont le poids, la fréquence et l'intensité usent les corps, fatiguent l'esprit et brisent trop souvent des carrières avant 55 ans.

Ces gestes invisibles sont omniprésents.

Ils sont pourtant absents des discussions sur la pénibilité et les fins de carrière.

À travers une lettre ouverte, le SNPPE a interpellé le Premier ministre pour demander une reconnaissance pleine et entière de cette pénibilité. À ce jour, aucune réponse. Ce silence ne fait que renforcer notre détermination.

Ce livret a un objectif : rendre visibles ces réalités que les professionnelles vivent chaque jour. Les chiffres, les situations de terrain et les témoignages présentés ici montrent une évidence : la petite enfance est un secteur fortement exposé, largement féminisé, mais oublié des cadres de protection.

Chaque affiche en révèle un aspect.

Chaque double-page en explique les impacts.

Chaque donnée rappelle l'urgence d'agir.

Ce livret est un outil pour sensibiliser, convaincre et mobiliser.

Et un engagement clair : le SNPPE continuera à défendre, avec constance et professionnalisme, celles et ceux qui prennent soin des enfants

Le Bureau national du SNPPE

CE QUE LES PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE PORTENT DANS UNE CARRIÈRE. ET QUE PERSONNE NE COMPTE.

# 5000 TONNES

PORTÉES DANS UNE CARRIÈRE.
OUI, 5 000 TONNES!



### **5000 TONNES**

Avec la réforme, il faut désormais 42 ans pour une retraite à taux plein. Mais la plupart des professionnelles ne dépassent pas 30 années d'exposition réelle : leurs corps lâchent avant



Dans une carrière de professionnelle de la petite enfance, le portage d'enfants représente une charge physique considérable. Entre les accueils, les changes, les repas, les couchers, les temps de transition, la régulation émotionnelle et les gestes de sécurité, une professionnelle réalise en moyenne 70 manipulations d'enfants par jour. Rapporté au poids moyen d'un enfant accueilli en crèche — environ 12 kg entre 10 mois et 2 ans — cela représente 840 kg soulevés quotidiennement.

Sur une base prudente de 200 jours travaillés par an, la masse cumulée atteint 168 tonnes par an, soit plus de 5 000 tonnes au cours d'une carrière d'exposition de 30 ans. Ces charges ne sont jamais soulevées en une fois : elles sont fractionnées, répétées, effectuées dans des postures contraignantes (flexions, rotations, portés latéraux), souvent dans l'urgence et sans matériel ergonomique adapté.

L'exposition répétée à ces gestes augmente significativement les risques de TMS, de lombalgies, de tendinopathies et d'atteintes articulaires. Pourtant, cette réalité, documentée par les ergonomes et confirmée par les observations de terrain, n'apparaît dans aucun dispositif officiel de pénibilité. Derrière ces 5 000 tonnes invisibles, ce sont des carrières écourtées, des douleurs chroniques et des inaptitudes trop fréquentes — et jamais reconnues.

Dans le BTP, porter lourd ouvre des droits. Dans la petite enfance, porter 5 000 tonnes n'ouvre aucun droit à la pénibilité.

CE QUE LES PROFESSIONNELLES SUPPORTENT CHAQUE JOUR. ET QUE PERSONNE NE RECONNAÎT COMME PÉNIBILITÉ.

# 144000 CHANGES

OUI, 144 000 EXPOSITIONS À DES ODEURS FORTES. COUCHES, PIPI, VOMISSEMENTS, INFECTIONS : UN ENVIRONNEMENT OLFACTIF DIFFICILE, IGNORÉ DANS LA PÉNIBILITÉ.



### **144 000 CHANGES**

Prendre soin des tout-petits implique une proximité constante.

Cette proximité expose les professionnelles à des risques rarement reconnus.



Les professionnelles de la petite enfance réalisent chaque jour un volume important de changes, soit en moyenne 12 à 18 gestes par jour, selon l'âge et les besoins des enfants. Sur une carrière, cela représente plus de 144 000 expositions à des situations hygiéniques exigeantes : couches souillées, odeurs fortes, régurgitations, vomissements ou traces d'infections gastro-intestinales. Chaque change implique des postures basses, des flexions répétées et des rotations du tronc, identifiées comme des facteurs majeurs de TMS par les ergonomes.

À ces contraintes s'ajoute une exposition permanente aux agents biologiques. Les lavages de nez, réalisés plusieurs fois par jour, génèrent des projections directes; les enfants toussent, éternuent ou se mouchent à quelques centimètres du visage des professionnelles, créant une exposition continue aux micro-gouttelettes et aux virus circulants en collectivité (bronchiolite, rhino, conjonctivite, gastro-entérite). Cette proximité, indissociable du soin aux tout-petits, contribue à une fatigue physique, sensorielle et immunitaire rarement reconnue comme un risque professionnel.

Enfin, la gestion des déchets liés aux changes alourdit encore la charge : les professionnelles évacuent chaque jour des sacs de couches lourds, volumineux et malodorants, dont la pénibilité réelle reste largement sous-estimée. Derrière ces 144 000 gestes, ce sont des tâches essentielles à la santé des enfants... mais invisibles dans les dispositifs de prévention et de pénibilité.

CE QUE LES PROFESSIONNELLES DÉPLACENT ET RANGENT CHAQUE JOUR.

ET QUE PERSONNE NE CONSIDÈRE COMME UNE PÉNIBILITÉ.

# 300 TONNES

DE MATÉRIEL MANIPULÉES AU COURS D'UNE CARRIÈRE. CHAISES, TABLES, BACS DE LINGE, REPAS, JOUETS, POUSSETTES :

DES CHARGES RÉPÉTÉES, INDISPENSABLES... ET INVISIBLES DANS LES CALCULS DE PÉNIBILITÉ.



## 300 TONNES

Derrière chaque activité, ce sont des dizaines d'objets déplacés, rangés, installés. Une manutention incessante, rarement reconnue comme un risque.



Au-delà du portage des enfants, les professionnelles manipulent chaque jour des quantités importantes de matériel : chaises, tables, poussettes, barrières de sécurité, bacs de jouets, tapis, matelas, caisses de repas, chariots de linge. Ces gestes, constants et indispensables à l'organisation de la journée, représentent en moyenne 40 à 60 manipulations d'objets par professionnelle et par jour. Sur une carrière, cela équivaut à plus de 300 tonnes de matériel déplacé, souvent dans des espaces exigus, sur des sols encombrés et sans outils adaptés à la manutention légère.

Ces charges, parfois modestes mais très répétées, sont régulièrement soulevées en porte-à-faux, bras tendus ou en torsion, ce qui augmente fortement le risque de TMS, notamment au niveau du dos, des épaules et des poignets. Le matériel roulant, quand il existe, est souvent inadapté ou insuffisant, obligeant les professionnelles à porter plutôt qu'à pousser. Les réaménagements fréquents des salles, l'installation et le rangement des espaces d'activité, ainsi que la logistique des repas et du sommeil, créent une charge physique cumulative rarement identifiée comme un risque réel de manutention.

Pourtant, ces manipulations répétées concourent pleinement à l'usure professionnelle. Dans d'autres secteurs, la manutention légère bénéficie d'aides techniques, de chariots ergonomiques ou d'exosquelettes d'assistance. Dans la petite enfance, ces efforts restent entièrement effectués à la main, sans reconnaissance spécifique ni prise en compte dans les dispositifs de pénibilité.

CE QUE LES PROFESSIONNELLES RÉPÈTENT DES CENTAINES DE FOIS PAR JOUR, SANS QUE PERSONNE NE LE VOIE.



RAMASSER DES JOUETS, ATTACHER DES CHAUSSURES, CONSOLER, NETTOYER, AIDER, ACCOMPAGNER: DES GESTES SIMPLES MAIS RÉPÉTÉS À L'INFINI, QUI USENT LES GENOUX, LE DOS ET LES ÉPAULES.



#### 1 000 000 D'ACCROUPISSEMENTS

Se mettre à la hauteur des enfants, c'est accompagner, sécuriser et comprendre. Mais cette posture répétée des milliers de fois use profondément le corps.



Dans une journée en petite enfance, les professionnelles multiplient les accroupissements pour répondre aux besoins des enfants : ramasser les jouets au sol, attacher des chaussures, accompagner un enfant à se relever, consoler, s'installer pour jouer, gérer les conflits ou intervenir en urgence. Les observations ergonomiques montrent qu'une professionnelle réalise en moyenne 80 à 140 accroupissements ou flexions par jour, toutes situations confondues. Rapporté sur une carrière d'exposition de 30 ans, cela représente entre 700 000 et 1 000 000 de gestes effectués en posture basse.

Cette posture exigeante sollicite fortement les genoux, hanches, lombaires et quadriceps. Elle s'accompagne souvent de rotations du tronc, de descentes et remontées rapides, ou d'appuis instables sur un sol encombré. Ces mouvements, répétés des milliers de fois, constituent un facteur majeur de TMS, en particulier de lombalgies et de troubles articulaires du genou. Les ergonomes soulignent que la fréquence élevée, la rapidité d'exécution et l'absence d'aides techniques renforcent l'usure prématurée.

Pourtant, cette réalité centrale du travail en petite enfance n'est pas intégrée dans les dispositifs de pénibilité ni dans les critères du C2P. Se mettre à hauteur des enfants est un geste indispensable pour leur sécurité et leur développement, mais il représente une charge physique cumulative colossale, totalement invisible dans la reconnaissance institutionnelle du métier.

CE QUE LES PROFESSIONNELLES ENTENDENT TOUTE LA JOURNÉE.

ET QUE PERSONNE NE CONSIDÈRE COMME UN RISQUE.

# 56000 HEURES

DE BRUIT ÉLEVÉ DANS UNE CARRIÈRE. CRIS, PLEURS, CHAHUTS, AGITATION, CHOCS SONORES:

UN ENVIRONNEMENT DÉPASSANT LES SEUILS RECOMMANDÉS, SANS AUCUNE RECONNAISSANCE DE PÉNIBILITÉ.



## 56000 HEURES

Les crèches sont parmi les environnements les plus bruyants du secteur social. Jour après jour, les professionnelles y sont exposées sans aucune protection.



Le travail en EAJE s'effectue dans un environnement sonore particulièrement intense : cris, pleurs, chahuts, jeux collectifs, chocs de jouets, déplacements, repas... Autant de sources qui, cumulées, génèrent des niveaux dépassant régulièrement les 85 dB, seuil de vigilance reconnu par les organismes de prévention. Une professionnelle est ainsi exposée à plus de 56 000 heures de bruit au cours de sa carrière, dans des espaces souvent réverbérants et insuffisamment aménagés acoustiquement.

Cette exposition prolongée affecte non seulement l'audition mais aussi la fatigue cognitive, l'attention, la concentration et la disponibilité émotionnelle. Le bruit augmente la charge mentale, perturbe la communication au sein de l'équipe et peut amplifier les tensions dans les situations d'urgence ou de régulation des conflits. Il contribue également à la fatigue vocale, courante dans les métiers du care, du fait des sollicitations constantes et de la nécessité de parler en surplomb du niveau sonore ambiant.

Malgré ces risques bien documentés, l'exposition au bruit en petite enfance n'est pas reconnue comme un facteur de pénibilité. Les normes acoustiques recommandées ne sont que rarement appliquées et les dispositifs de prévention restent quasi inexistants. Pourtant, ces 56 000 heures de bruit constituent une contrainte majeure du métier, invisible dans les politiques publiques, mais bien réelle dans l'usure quotidienne des professionnelles.

CE QUE LES CORPS ENCAISSENT DURANT TOUTE UNE CARRIÈRE. SANS RECONNAISSANCE OFFICIELLE.

# 44% OF DE MALADIE PROFESSIONNELLE

TMS, LOMBALGIES, TENDINITES,
AFFECTIONS PÉRI-ARTICULAIRES:
LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE EST L'UN DES
PLUS EXPOSÉS, ET POURTANT... LE MOINS RECONNU.



### +44% DE MALADIE PROFESSIONNELLE

La petite enfance fait partie des secteurs les plus touchés par les TMS.

Pourtant, cette réalité massive reste encore sous-évaluée dans les politiques publiques.



Les données CARSAT montrent une évolution préoccupante : les maladies professionnelles reconnues dans le secteur ont augmenté de +44 % en un an, un chiffre parmi les plus élevés du champ social. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) — tendinites, lombalgies, sciatiques, syndromes canalaires, affections péri-articulaires — constituent la grande majorité de ces pathologies. Elles résultent des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des manutentions fréquentes et des sollicitations physiques permanentes qui structurent le travail en EAJE.

À cette exposition mécanique s'ajoute une fatigue multifactorielle: bruit continu, vigilance accrue, charge mentale forte, gestion d'urgences multiples, interventions imprévues. Ces contraintes amplifient l'usure du corps et favorisent l'installation de douleurs chroniques. Les professionnelles travaillent souvent dans des locaux insuffisamment pensés sous l'angle ergonomique: plans de change trop bas, mobilier inadapté, espaces exigus, matériel roulant rare ou absent.

Malgré l'importance de ces symptômes, beaucoup de professionnelles renoncent à déclarer leur maladie professionnelle, faute d'information ou par crainte des conséquences sur leur parcours. Les TMS sont encore trop souvent banalisés, assimilés à une "fatigue normale du métier". Pourtant, ils constituent l'une des causes majeures d'inaptitude, d'arrêts longs et de reconversions forcées. Cette augmentation de +44 % révèle une évidence : l'usure physique du secteur n'est plus supportable et nécessite une reconnaissance urgente de la pénibilité.

CE QUE LES PROFESSIONNELLES DONNENT PENDANT 30 ANS. ET QUI FINIT TROP SOUVENT EN INAPTITUDE.

### DES PROS DECLAREES INAPTES AVANT 55 ANS

CARRIÈRES INTERROMPUES, RECONVERSIONS IMPOSSIBLES, CORPS USÉS PAR DES GESTES RÉPÉTÉS, JAMAIS RECONNUS.





### DES PROS DÉCLARÉES INAPTES AVANT 55 ANS

Dans la petite enfance, de nombreuses professionnelles voient leur carrière brisée bien avant l'âge légal de départ.

L'inaptitude n'est jamais un hasard : elle est le résultat d'années d'exposition sans reconnaissance.



Les métiers de la petite enfance exposent les professionnelles à une combinaison de risques physiques, biologiques, cognitifs et émotionnels qui, cumulés au fil des années, entraînent une usure rapide du corps. Les données de terrain et les retours des médecins du travail sont concordants : de nombreuses professionnelles sont déclarées inaptes avant 55 ans, parfois dès 45-50 ans, à la suite de TMS sévères, de lombalgies chroniques, de troubles articulaires ou de syndromes d'épuisement.

L'inaptitude résulte rarement d'un événement isolé : elle est le produit d'un enchaînement de gestes invisibles, répétés des centaines de milliers de fois — portage, flexions, accroupissements, manutentions légères, interventions en urgence. À cela s'ajoutent l'exposition au bruit, aux agents infectieux, à la charge mentale élevée et à la pression organisationnelle, qui fragilisent progressivement la santé physique et psychique.

Ces inaptitudes précoces ont des conséquences majeures : impossibilité de poursuivre dans le secteur, reconversions difficiles faute de qualifications transférables, pertes financières importantes et sentiment d'échec injustifié pour des professionnelles pourtant expertes de leur métier. Alors qu'il faut désormais 42 ans pour atteindre une retraite à taux plein, beaucoup n'en réalisent pas même trente. La réalité est implacable : la petite enfance est un métier dont on sort usé, souvent malgré soi, et sans que cette usure ne soit reconnue comme pénibilité.

CEUX QUI PÈSENT SUR UN SECTEUR PRESQUE ENTIÈREMENT FÉMININ.

### 97% DES ACCIDENTÉES SONT DES FEMMES.

UNE PÉNIBILITÉ MASSIVE, UNE EXPOSITION DISPROPORTIONNÉE, ET UNE INVISIBILISATION QUI PERDURE DEPUIS DES DÉCENNIES.



# 97 % DES ACCIDENTÉES SONT DES FEMMES.

La petite enfance est l'un des secteurs les plus féminisés de France. Pourtant, les risques qu'assument ces professionnelles restent largement invisibles.



Avec 97 % de femmes parmi les accidentées du secteur, la petite enfance révèle un angle mort majeur des politiques de prévention : la pénibilité des métiers féminisés. Les gestes physiques intenses — portage, accroupissements, flexions, manutention de matériel, interventions en urgence — sont assimilés à des gestes "naturels", parce qu'ils sont accomplis principalement par des femmes. Cette perception contribue à minimiser des risques pourtant bien établis : TMS, chutes, troubles articulaires, accidents lors des soins, blessures liées à l'agitation des enfants ou à des postures contraignantes.

Les études montrent que, dans les secteurs masculinisés (BTP, industrie, logistique), les efforts de manutention sont systématiquement identifiés, mesurés et compensés : aides mécaniques, exosquelettes, aménagements ergonomiques, reconnaissance de la pénibilité. Dans la petite enfance, ces mêmes gestes — réalisés sans matériel de prévention, à hauteur d'enfant, dans des espaces souvent exigus — ne donnent lieu ni à une reconnaissance systémique, ni à une adaptation structurelle des postes de travail.

Cette absence de prise en compte renforce les inégalités de santé au travail : les femmes du secteur cumulent une exposition physique élevée, une charge mentale importante et une absence quasi totale de reconnaissance de la pénibilité. Résultat : davantage d'accidents, davantage de douleurs chroniques, et davantage d'inaptitudes précoces. Ce chiffre — 97 % — rappelle une évidence : la pénibilité des métiers du care reste encore largement une pénibilité invisibilisée parce qu'elle est féminine.





#### RONIQUE ESCAMES

#### CO-SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SNPPE

Auxiliaire de puériculture depuis 1988, Véronique a exercé plus de trente ans en crèche municipale. Comme toutes les professionnelles du secteur, elle a travaillé dans un environnement conçu pour les enfants, mais jamais pour les adultes : portages répétés, postures au sol, flexions continues, absence de matériel érgonomique. Diagnostiquée d'une fibromyalgie et souffrant de lombalgies fréquentes, elle continue malgré tout, refusant de laisser ses collègues galérer". Jusqu'au jour où son corps lâche. Après une demande de RQTH, la mairie l'envoie en visite médicale : le verdict tombe brutalement, elle est déclarée inapte à tout poste, à seulement 52 ans

Commence alors un long parcours d'abandon institutionnel : période de reclassement vide, absence d'accompagnement réel, perte de primes, formations inadaptées, erreurs administratives répétées. Pendant qu'elle tente de rebondir comme formatrice au Greta, son dossier de retraite pour invalidité est oublié, puis réactivé sans explication. Trois ans plus tard, elle apprend sa mise en retraite d'office, sans échange humain ni soutien.

Véronique parle aujourd'hui de "maltraitance institutionnelle". Elle aurait voulu continuer à travailler, transmettre son expérience, rester utile. Son récit rappelle ce que vivent tant de professionnelles : une carrière dédiée aux enfants, qui se termine trop tôt, dans la douleur, l'injustice et la solitude administrative. Une réalité qui ne devrait plus être possible.



Source : Déclarée inapte à 52 ans : le parcours éprouvant de Véronique, auxiliaire de puériculture, les les des la Petite Enfance, 13 novembre 2025

# LES CHIFFRES DE LA CARSAT

Les données officielles confirment ce que les professionnelles vivent au quotidien : la petite enfance est l'un des secteurs les plus accidentogènes du champ social. Et cette réalité s'aggrave d'année en année.

Les dernières données publiées par la CARSAT sur le secteur "Accueil de jeunes enfants" montrent une situation particulièrement préoccupante. En 2023, on dénombre 3 089 accidents du travail, soit une hausse de +9 % en un an, pour 104 416 salariées concernés. Le nombre de maladies professionnelles explose également : 166 cas, en hausse de +44 %, dont une immense majorité d'affections périarticulaires (147 cas), directement liées aux gestes répétitifs et aux manutentions.

Les conséquences sont massives : 241 823 journées perdues en 2023, chiffre en hausse constante depuis 2019. Les causes des accidents confirment les spécificités physiques du métier : 53 % relèvent de la manutention manuelle, 26 % de chutes de plain-pied, et 11 % de chutes de hauteur. Les lésions touchent principalement le dos (25 %), les membres inférieurs (31 %) et les membres supérieurs (22 %), zones directement impactées par le portage, les flexions, les accroupissements et les interventions rapides auprès des enfants.

Le secteur est également marqué par une forte dimension genrée : 97 % des victimes d'accidents du travail sont des femmes, ce qui confirme l'invisibilisation d'une pénibilité essentiellement féminine. Les accidents de trajet, eux aussi en hausse (+16 %), témoignent d'une organisation du travail souvent sous tension, avec des amplitudes horaires importantes et des journées fortement fragmentées.

Ces chiffres, issus du seul périmètre NAF 8891A, ne couvrent ni le secteur public, ni les associations multi-activités. Ils minimisent donc encore la réalité. Mais même partiels, ils confirment une évidence : l'accueil collectif du jeune enfant est un métier à haute intensité physique, massivement accidentogène, et insuffisamment protégé par les dispositifs de prévention actuels.

La pénibilité des métiers de la petite enfance reste invisible car elle s'inscrit dans un secteur massivement féminisé, où les gestes physiques, relationnels et domestiques sont perçus comme "naturels". Porter, s'accroupir, se pencher, bercer, ranger, nettoyer : ces gestes du care, répétés des milliers de fois, ne sont pas considérés comme des expositions professionnelles, mais comme une « posture maternelle », ce qui contribue à leur banalisation.

L'invisibilisation est également institutionnelle. Le mobilier et l'organisation sont conçus pour les enfants, rarement pour les adultes, ce qui conduit les professionnelles à compenser en permanence : flexions rapides, postures basses, portages humains sans aide mécanique. Les douleurs sont vues comme l'"usure normale du métier", et non comme des symptômes d'une exposition prolongée à des contraintes physiques documentées par l'INRS.

Les dispositifs officiels de pénibilité, conçus pour des métiers masculinisés (industrie, BTP, logistique), ne prennent en compte que des charges unitaires lourdes, des postures extrêmes, ou des environnements techniques spécifiques. Les gestes fragmentés et répétés à hauteur d'enfant ne rentrent dans aucun critère du C2P. La pénibilité réelle du secteur — cumulative, continue et fortement féminisée — n'est donc ni mesurée, ni reconnue, ni indemnisée.

Résultat : une usure professionnelle précoce, invisible dans les politiques publiques, mais bien réelle dans les corps des professionnelles.

#### Un droit du travail inadapté aux métiers du care

Selon l'article R.4541-9 du Code du travail, une femme ne peut porter une charge supérieure à 25 kg.

Le droit encadre aussi les manutentions lourdes (charges > 55 kg, ou > 105 kg), les postures maintenues sur 900 heures/an, et le bruit > 80 dB sur 600 heures/an.

Mais ces seuils, pensés pour le BTP ou l'industrie, ne prennent jamais en compte les milliers de portages légers, accroupissements, flexions et manutentions répétées présents dans la petite enfance.

Le droit protège d'une charge lourde ponctuelle, pas de 5 000 tonnes portées en 30 ans.







Parce que les expositions physiques, biologiques et cognitives sont documentées et massives.

#### INTÉGRER ENFIN LES MÉTIERS DU SECTEUR DANS LE C2P

Pour ouvrir des droits concrets : départ anticipé, compensation, prévention obligatoire.

#### FINANCER DES AMÉNAGEMENTS ERGONOMIQUES DANS TOUTES LES STRUCTURES

Mobilier adapté, plans de change réglables, matériel roulant fiable, acoustique améliorée.

#### DÉPLOYER UN PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES TMS ET AT/MP

Les +44 % de maladies professionnelles et les centaines de milliers de gestes contraignants l'exigent.

#### GARANTIR DES EFFECTIFS SUFFISANTS POUR RÉDUIRE LA CHARGE PHYSIQUE ET MENTALE

Parce qu'un ratio trop faible augmente mécaniquement les risques.

#### ASSURER UN SUIVI MÉDICAL RENFORCÉ POUR LES PROFESSIONNELLES EXPOSÉES

Avec une traçabilité claire des douleurs, restrictions et inaptitudes précoces.

#### RECONNAÎTRE L'USURE PROFESSIONNELLE PAR UNE REVALORISATION SALARIALE

Une pénibilité forte sans reconnaissance financière entretient l'injustice structurelle du secteur.

#### FACILITER LES RECONVERSIONS ET SÉCURISER LES FINS DE CARRIÈRE

Trop de professionnelles quittent le métier sur inaptitude, sans accompagnement réel.

# COMMENT AGIR?

#### 1. Mobilisez-vous.

Toutes les avancées commencent par une prise de conscience collective.

#### 2. Adhérez.

Plus nous serons nombreux·ses, plus nous pourrons défendre vos droits.

#### 3. Témoignez.

Le SNPPE garantit une parole protégée pour signaler les situations inacceptables.

#### 4. Faites-vous accompagner.

Nos équipes peuvent intervenir, conseiller et défendre vos intérêts.

#### 5. Diffusez-le.

Ce livret est un outil pour ouvrir le dialogue dans votre structure.





« CE QUE LES PROFESSIONNEL·LE·S FONT POUR LES ENFANTS MÉRITE UNE RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE. LE SNPPE CONTINUERA DE LE RENDRE VISIBLE. »



## Suivez-nous





# Pour nous contacter

www.snppe.fr

contact@snppe.fr

45 rue du bois 57310 GUENANGE